

# REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RÉSILIATION

**LES FRAIS DE RÉSILIATION DE VOTRE ANCIEN ACCÈS INTERNET REMBOURSÉS  
JUSQU'À 100€ POUR TOUTE NOUVELLE SOUSCRIPTION À UNE OFFRE BOX**

**INTERNET DE RED BY SFR ENTRE LE 04/04/2017 ET LE 30/06/2017 MINUIT**

Bulletin à compléter et à renvoyer accompagné des pièces justificatives avant le 31/07/2017 minuit à l'adresse e-mail suivante :

**[couponremboursementbox@sc.redbysfr.fr](mailto:couponremboursementbox@sc.redbysfr.fr)**

Nous vous remercions d'avoir choisi notre offre box internet. Que vous soyez actuellement engagé envers votre fournisseur d'accès internet ou que vous soyez un ancien client SFR ou RED qui a déménagé, RED by SFR vous rembourse vos frais de résiliation dans la limite de 100€\*.

Afin de traiter votre demande, nous vous remercions de nous adresser dans un seul e-mail, ce bulletin accompagné des documents suivants :

**■ POUR LES NOUVEAUX CLIENTS RED BY SFR :**

Une copie de toutes les pages de la facture de clôture de votre précédent fournisseur d'accès internet datant de moins de 3 mois, mentionnant les frais liés à la rupture de votre engagement.

**OU**

**■ POUR LES ANCIENS CLIENTS SFR OU RED BY SFR AYANT DÉMÉNAGÉ IL Y A MOINS DE 6 MOIS :**

Une copie de toutes les pages de la facture de clôture box de SFR, box Pro, RED Fibre, Fibre de SFR ou box Fibre de SFR datant de moins de 6 mois, mentionnant les frais de résiliation.

**■ La première facture mentionnant l'offre Box Internet de RED by SFR à laquelle vous venez de souscrire.**

Ces frais vous seront remboursés **à concurrence de 100€ TTC.**

**Je remplis intégralement les champs ci-dessous :**

Nom : ..... Prénom : ..... (Titulaire de la ligne)

Référence Client (indiquée sur votre facture) : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

N° téléphone fixe : ..... N° tél mobile : .....

Fait à : ..... le .....

Signature : .....

Une fois ces documents reçus, nous déduirons de votre prochaine facture le montant indiqué sur les justificatifs fournis. Une seule demande par client pourra être prise en compte, sous réserve que l'offre box internet ne soit pas résiliée à réception des pièces justificatives.

\*Conditions de l'offre de reprise d'engagement : valable du 04/04/2017 au 30/06/2017 pour toute nouvelle souscription à une offre RED box, RED box Fibre ou RED box Très Haut Débit (hors clients déjà abonnés SFR ou RED et hors changement d'offre) ou pour tout client ayant résilié leur offre box de SFR ou RED depuis moins de 6 mois et ayant changé d'adresse (numéro de rue différent à minima). Remboursement, dans la limite de 100€ TTC, des frais de résiliation de votre accès internet et, le cas échéant, des mois d'abonnement restant à échoir jusqu'au terme de votre engagement facturés par votre fournisseur d'accès internet, sous forme d'avoir sur votre facture. Offre limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même téléphone fixe).

CB310 - NC NUMERICABLE, 10 rue Albert Einstein 77420 Champs-sur-Marne - SAS au capital de 78.919.817,50 EUR - RCS Meaux 400 461 950 - N° TVA FR 25 400 461 950. SFR, 1 Square Bela Bartok 75015 Paris - Société Anonyme au capital de 3.423.265.598,40 EUR - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA FR 71 343 059 564 : selon l'offre souscrite

